



Aujourd’hui le 1^{er} mai, lors du point presse quotidien du gouvernement, le D^r Horacio Arruda, directeur national de la santé publique, accompagné du D^r Yves Jalbert, directeur général adjoint de la protection de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 ne serait pas dévoilé aujourd’hui afin que la santé publique puisse faire une mise à jour du mois d’avril. Une telle mise à jour sera faite le 1^{er} jour de chaque mois. Il a toutefois indiqué qu’il y avait 163 décès de plus, mais qu’ils étaient survenus au cours du mois. Le triste bilan de la pandémie s’élève donc maintenant à 2022 décès.

PLAN DE DÉPISTAGE DU QUÉBEC

Le D^r Arruda a indiqué que la capacité actuelle de dépistage est de 6 000 tests réalisés par jour et que 220 000 tests ont été effectués jusqu’à maintenant au Québec, dont une concentration importante dans les CHSLD et le réseau de la santé.

Il a annoncé que pour accompagner le déconfinement graduel, un nouveau plan de dépistage agressif sera déployé, lequel a débuté ce matin à Montréal. Il a indiqué que la capacité de dépistage sera augmentée à 14 000 tests par jour d’ici la fin de la semaine prochaine.

Le D^r Arruda a indiqué que le Québec a actuellement une réserve pour une capacité de 7 000 tests par jour pour les centres d’hébergement, le milieu de la santé, les personnes hospitalisées, et une capacité de 6 000 tests par jour pour le déconfinement et les personnes symptomatiques dans la population. Une réserve d’un millier de tests sera conservée pour de possibles éclosions ou situations particulières.

La répartition régionale ne se fera pas en fonction de la population, mais en lien avec l’épidémiologie de chaque région. Donc, moins de tests dans les régions froides.

Il a tenu à rappeler que l’augmentation du dépistage devrait entraîner une augmentation du nombre de cas positifs. Avec 100 000 tests par semaine.

Le D^r Jalbert a annoncé que dès le 4 mai, les personnes avec des symptômes pourront contacter une ligne téléphonique dédiée au dépistage et seront dirigées vers un centre dédié de dépistage dans les 24 heures ou un centre dédié d’évaluation.

Les priorités de dépistage du Québec sont révisées :

- Patients symptomatiques hospitalisés
- Professionnels de la santé symptomatiques
- Usagers et personnel des milieux d'hébergement
- Personnes symptomatiques de toutes les communautés
- Premiers répondants au système de santé public
- Contacts des cas confirmés

AUDITION DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX EN COMMISSION PARLEMENTAIRE

Rappelons également la tenue aujourd'hui, de 15 h à 17 h, d'une séance virtuelle de la Commission de la santé et des services sociaux pour entendre la ministre de la Santé et des Services sociaux au sujet de la pandémie de la COVID-19. Vous pouvez suivre les travaux de cette commission en direct [ICI](#).

Par ailleurs, vous pouvez réécouter les auditions du 30 avril de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation [ICI](#), et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [ICI](#).

CAMPS DE JOUR

Lors de son interpellation à l'Assemblée nationale par les députés des 3 oppositions, la ministre André Laforest a mentionné que le gouvernement souhaite la tenue des camps de jour la saison prochaine. Suivez nos infolettres, nous vous informerons dès que des détails seront disponibles. Voir [ICI](#) un article sur l'interpellation de la ministre.

NOUVEAU REPORT DES ÉLECTIONS PARTIELLES AU QUÉBEC

Aujourd'hui, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, responsable de l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), a demandé de reporter à nouveau tout vote par anticipation ou tout scrutin électoral jusqu'au 26 juin 2020.

Rappelons qu'au total, 43 élections partielles sont visées et que la réévaluation de leur report était prévue le 26 avril 2020. La situation sera reconsidérée en juin en ce qui concerne les modalités de reprise des élections, y compris les dates de scrutin. D'ici ce temps, les présidents d'élection ne doivent pas publier de nouvel avis.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

ANNONCE CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE

En raison de la pandémie actuelle de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé que les quelque 700 000 arbres qui devaient être distribués aux quatre coins du Québec dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts seront plutôt mis en terre dans différents lieux propices à la plantation. Ces arbres contribueront ainsi au reboisement des forêts privées et publiques québécoises.

Québec annonce également que le programme *Mon arbre à moi* est reporté à l'an prochain, si les conditions le permettent. Tous les parents inscrits seront contactés et pourront obtenir un plant d'arbre pour leur enfant lors des remises de la prochaine édition.

Calendrier modifié

Par ailleurs, le programme de l'édition 2020 du Mois de l'arbre et des forêts a dû être modifié afin de répondre aux exigences de la Santé publique. Cette année, un important volet de ce programme sera donc déployé sur les plateformes sociales.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

Webinaire

RELANCE DES ENTREPRISES EN TEMPS DE PANDÉMIE : SIX AXES OPÉRATIONNELS À PRIORISER POUR UNE REPRISE SÉCURITAIRE ET BIEN ORCHESTRÉE

Le mardi 5 mai 2020, 9 h 30, le Groupe d'Appui aux Transitions du Fonds de solidarité FTQ (GAT) fera un survol des impacts économiques et structurels de la pandémie et vous entretiendra sur les conditions sanitaires à conseiller à vos entreprises partenaires pour un environnement de travail sécuritaire, la prise de décision agile en temps de crise, la reprise progressive des opérations, la remobilisation de la main-d'œuvre et, l'alignement de l'offre et des canaux de vente et de service pour fidéliser et rassurer la clientèle.

Prenez note que ce webinaire **ne sera pas disponible en rediffusion**.

Sophie Robillard, vice-présidente aux investissements, Groupe d'Appui aux Transitions et les membres de son équipe auront le plaisir d'animer ce webinaire. Le Groupe d'appui aux transitions a pour mandat d'accompagner les entreprises partenaires du Fonds dans leur transition technologique et énergétique et d'assurer des transitions justes et équitables pour les entrepreneurs et les travailleurs. Ce webinaire est une présentation de Fonds locaux de solidarité FTQ.

Vous pouvez vous inscrire en cliquant [ICI](#).

Webinaire pour les membres de la FQM

GESTION MUNICIPALE RH EN CONTEXTE DE PANDÉMIE ET POSTPANDÉMIE

Dans la foulée des communications déjà reçues, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite davantage renseigner ses membres eu égard à la gestion des ressources humaines dans le contexte de la pandémie actuelle, et ce, surtout dans la perspective d'un retour au travail potentiel.

Pour ce faire, nous vous invitons à vous joindre à nous le **mercredi 6 mai prochain à 9 h 30** afin de participer sans frais au webinaire *Gestion municipale RH en contexte de pandémie et postpandémie*. Différents aspects y seront abordés comme la relance des activités, les impacts de certaines restrictions imposées et les outils dont vous pourriez avoir besoin. Les défis organisationnels seront également commentés.

Une portion du webinaire consistera à répondre aux questions que vous pourriez avoir. Vous pouvez nous les faire parvenir à slandry@fgm.ca en mentionnant en objet « webinaire 6 mai 2020 ».

Des professionnelles du Service en ressources humaines et relations du travail coanimeront ce webinaire.

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#).

À noter que dès le mercredi 6 mai 2020, des aide-mémoire ou documents d'aide à la réflexion seront à la disposition des membres de la FQM.

RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAEU) - NOUVELLE CONSIGNE RELATIVE AUX OUVRAGES DE SURVERSE

Nous vous informons qu'une nouvelle consigne spécifique relative à la tolérance du ministère pour les clientèles visées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) sera publiée sur la page d'accueil du système SOMAEU aujourd'hui le 1^{er} mai. Cette consigne précise les attentes du ministère en regard des visites aux ouvrages de surverse lors de la pandémie. Elle remplace la consigne identifiée « Covid-19 - Visite mensuelle aux ouvrages de surverse pour le mois d'avril ».

OCTROI D'UN CRÉDIT AUX ENTREPRISES POUR LEUR COTISATION AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

À la suite de la mise en place de la Subvention salariale d'urgence du Canada, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il accordera aux employeurs un crédit sur les cotisations au Fonds des services de santé pour les employés en congé forcé.

Cette aide additionnelle, qui vient compenser des coûts non couverts par la mesure fédérale, sera en vigueur toute la durée de la subvention salariale, qui est actuellement du 15 mars au 6 juin 2020, soit douze semaines.

L'impact financier de ce crédit, pour le gouvernement du Québec, est estimé à 113 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021.

Les modalités liées à cette mesure peuvent être consultées dans le bulletin d'information publié par le ministère des Finances, disponible [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

REPORT DE LA MISE EN ŒUVRE DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES ET D'INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et de l'état d'urgence sanitaire en cours, le gouvernement du Québec a annoncé la suspension de l'entrée en vigueur, prévue le 1^{er} juin 2020, de

certaines dispositions de la *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec*.

Compte tenu notamment des efforts actuellement déployés afin d'assurer l'approvisionnement en biens et en services dans le secteur de la santé, et afin d'éviter les incertitudes et ajustements inhérents à tout changement de structure, le gouvernement a pris la décision d'attendre pour déployer et mettre en œuvre le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et Infrastructures technologiques Québec (ITQ). La nouvelle date de mise en service du CAG et d'ITQ pourra être communiquée lorsque l'état d'urgence sanitaire prendra fin.

Tous les services qui sont actuellement dispensés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et par les groupes d'approvisionnements des réseaux de la santé et de l'éducation continueront donc d'être dispensés par ces organismes après le 1^{er} juin, et ce, tant que la nouvelle date de mise en service ne sera pas connue.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

CRÉATION DE ZONES TAMPONS AFIN D'ÉVITER LA PROPAGATION DU VIRUS DANS LES MILIEUX DE VIE

Afin d'éviter que les usagers demeurent en centre hospitalier lorsque ce n'est plus requis et de réduire les risques de propagation de la COVID-19 dans les milieux de vie des personnes âgées et des clientèles ayant des besoins spécifiques, le ministère de la Santé et des Services sociaux a annoncé la création de zones tampons.

Ces zones tampons seront des lieux transitoires aménagés dans des installations déjà existantes ou dans des sites non traditionnels, selon l'organisation de services du territoire concerné. Elles permettront d'accueillir des usagers ayant été hospitalisés avant qu'ils soient transférés dans leur milieu de vie, que ce soit en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), en ressource intermédiaire et de type familial (RI-RTF), en résidence privée pour aînés (RPA), en résidence à assistance continue (RAC) ou dans tout autre milieu de vie.

L'organisation des lieux se fera en deux sous-zones distinctes, chaude et tiède. Du personnel distinct sera affecté à chacune des sous-zones. La surveillance de l'état de santé des usagers sera effectuée sur une base régulière et les espaces seront définis afin de ne permettre ni aux usagers ni au personnel de circuler d'une sous-zone à l'autre. Il est prévu que chaque usager soit hébergé dans une chambre individuelle.

Notons que la création de zones tampons ainsi que les consignes à mettre en place peuvent être sujettes à des modifications en fonction de l'évolution de la pandémie. L'amplitude de ces mesures est à adapter selon le portrait local et régional de la pandémie et l'organisation des soins et services en vigueur.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fqm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé le drame de la Polytechnique et les tragédies comme celles de la mosquée de Québec, du collège Dawson, de Fredericton, et la tuerie de la Nouvelle-Écosse. Il a rappelé la multiplication des drames de violence. Il a rappelé son engagement de la dernière campagne électorale d'interdire les armes d'assaut de type militaire et de mettre en place un programme de rachat. Il a rappelé l'intention annoncée de son gouvernement de travailler avec les provinces et territoires pour permettre aux municipalités d'interdire les armes de pointe.

Le premier ministre a annoncé le resserrement du contrôle des armes à feu. Il a annoncé la fermeture du marché aux armes d'assaut de calibre militaire et l'interdiction de 1 500 modèles d'armes à feu et leurs variantes par règlement. Ainsi, à partir d'aujourd'hui, il n'est plus permis d'acheter, de vendre, d'importer, de transporter ou d'utiliser les armes d'assaut de type militaire. Il a annoncé une période d'amnistie de deux ans pour se conformer et indiqué que le gouvernement souhaite déposer un projet de loi prochainement pour une compensation juste aux propriétaires.

En période de questions, le premier ministre a été questionné concernant le dépôt d'un plan pour aider les aînés. Il a indiqué que des discussions avaient cours avec les autres formations politiques sur ce sujet et qu'une annonce aurait lieu prochainement.



lepanierbleu.ca